

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 66 (1937)

Heft: 8

Rubrik: Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

souviendra également qu'il est aisé de déduire des solfèges de n'importe quel chant de répertoire, comme aussi les notions théoriques prévues au programme. Un solfège déduit doit être assez facile pour qu'un enfant puisse *le lire à première vue*, car le but du solfège est de former des lecteurs.

Il serait à souhaiter que chaque maître connaisse le solfège « manuel » innové par M. le chanoine Bovet (phonomimie). Il consiste à indiquer par des gestes et des positions conventionnelles des mains les degrés de la gamme de do. — Ce moyen a l'avantage d'être simple, clair, vivant. Il permet une étude rapide et consciente des intervalles fondamentaux et ne manque jamais de provoquer l'intérêt le plus spontané chez l'enfant.

Pour les mêmes raisons qui nous ont dicté l'introduction du canon au cours inférieur, nous en encourageons l'étude approfondie et régulière aux deux autres cours. « L'école doit surtout apprendre à chanter à l'unisson, justement parce que le chant populaire est d'abord une manifestation personnelle ou familiale des sentiments spontanés. » (M. Dévaud.) Mais, comme dans le solfège manuel, l'enfant trouve le même plaisir à « faire du canon » qu'il éprouve de joie à faire de l'équilibre sur des échasses ou sur la haie du jardin. L'enfant aime l'effort, l'obstacle à surmonter, la difficulté à vaincre. N'a-t-on pas dit que l'homme est de par sa nature attiré par l'héroïsme ? De plus, le canon le prépare à la polyphonie. Or, à sa sortie de l'école, on l'attend au lutrin pour chanter, les dimanches et les jours de fête. Et, pour souligner les solennités, la coutume veut qu'on « polyphonise ». Il sera là, et, grâce à la préparation de l'école, il chantera proprement sa partie.

Observations. — Qu'il s'agisse de calcul, de grammaire ou d'histoire, on impose de fréquents devoirs aux élèves *qui doivent s'exercer entre les leçons*. On fait un sérieux contrôle de leurs travaux à domicile *au moyen de récitations individuelles*. Pour le chant, on dispense les enfants d'une chose essentielle : *les exercices quotidiens*. Pourquoi ne leur demanderait-on pas de temps à autre d'apprendre par cœur à la maison la strophe d'un chant « déchiffré » à l'école ? La maman, la grande sœur ou le frère les y aiderait. Ce jour serait marqué d'une pierre blanche : *le chant en famille aurait fleuri*. L'école doit chanter plusieurs fois par jour. Le maître dirait à tel élève : « Demain matin, c'est vous qui chanterez le couplet de tel chant ; la classe reprendra le refrain. » Quel précieux stimulant !

(A suivre).

ANDRÉ CORBOZ ET VICTOR GALLEY.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle. — A Fribourg, jeudi, 20 mai, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.